

Montréal, le 1^{er} novembre 2013

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants de la phase 2

**Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1^{er} octobre 2013
Dossier de la Régie : R-3837-2013 Phase 2**

Tel que mentionné dans la décision D-2013-093, l'audience dans le dossier mentionné en titre se tiendra du **6 au 13 novembre 2013**. Les travaux se dérouleront de **9 h à 15 h**, dans la salle Krieghoff des bureaux de la Régie et vous trouverez ci-joint le calendrier de cette audience.

La Régie tient à préciser qu'elle n'aura pas besoin de la présence à l'audience de l'expert M. Hennings. Par ailleurs, elle demande à Gaz Métro de s'assurer que sur chacun des panels 2 et 3, il y ait un témoin qui puisse répondre à des questions de nature tarifaire. Elle demande également à Gaz Métro de prendre les moyens nécessaires afin que le panel 3 comprenne un témoin en mesure de répondre aux questions portant sur la pièce B-0065, réponse à la question 18.

La Régie rappelle enfin qu'elle s'attend à ce que les participants fassent preuve de flexibilité, dans la mesure du possible, afin de pallier aux imprévus qui peuvent survenir dans le cadre de cette audience.

Souhaitant le tout conforme, nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/as
p.j.